



s

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN ET DE SIGNALISATION - LOT 2 MOBILIERS DE REPOS PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ EMC2**

**DÉCISION N° DM-21-087  
EN DATE DU 03 MARS 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP, JOUE et au Profil acheteur de la Ville le 12 octobre 2020 relatif au marché de fourniture de mobilier urbain et de signalisation.

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 20 janvier 2021 et l'attribution du lot n°2 Mobiliers de repos, à la société EMC2 jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société EMC2, sise 8Ter rue de la Briqueterie – 95330 DOMONT- représentée par Monsieur Jean-Jacques BARRETTARA – Gérant, le marché de fourniture de mobilier urbain et de signalisation - Lot n°2 Mobiliers de repos.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, dont le montant maximum annuel s'élève à 30 000 € HT (36 000 € TTC).

Les prix applicables sont ceux du bordereau des prix unitaires et pour les besoins ponctuels de produits autres que ceux figurant dans le bordereau, ceux du tarif public du titulaire, affectés du rabais de 15 %.

L'accord-cadre est fixée à 1 an et est reconductible tacitement 3 fois, pour une durée maximale de 4 ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la  
propreté et des mobilités,

**Signé**

**Robin LOUVIGNÉ**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210303-lmc1H8201H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 03/03/2021  
Date de Publication : 03/03/2021